



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées :

que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 7 novembre 2016 à l'adoption du règlement numéro 220-2016 intitulé : *Règlement aux fins de décréter l'acquisition de l'immeuble situé aux 273-275, rue Notre-Dame, de décréter l'exécution de travaux de mise aux normes et d'aménagement dudit immeuble et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 2 039 379 \$ dont 1 162 737 \$ sera à la charge de la Ville de Lavaltrie*

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 janvier 2017.

Toute personne désirant obtenir une copie dudit règlement ou en prendre connaissance peut le faire pendant les heures normales d'ouverture, à l'hôtel de ville situé au 1370 rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 1^{er} jour du mois de février deux mille dix-sept.

Madeleine Barbeau, greffière